

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2020 07 04
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 3 décembre 2020
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt, le 3 décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 26 novembre, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Aide financière pour le recyclage des pneus usagés des exploitations agricoles

Pendant la période estivale 2020, l'association « Nature et Vie » de Vendée, en partenariat avec la FDSEA et les jeunes agriculteurs de Vendée, a organisé une collecte de pneus usagés ouverte à tous les agriculteurs du département. Cette collecte vise à permettre à un maximum d'exploitants agricoles de recycler leurs pneus usagés à un moindre coût.

A cet effet, les chargements et enlèvement de pneus ont été organisés sur les sites de transfert gérés par TRIVALIS, dont le site de Givrand. 28 exploitations agricoles du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont participé à cette opération, totalisant 257,24 tonnes de pneus.

Le coût restant à charge pour chaque exploitant étant en moyenne de 65 € la tonne, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, compétente en matière de collecte, est sollicitée pour contribuer au cofinancement de cette opération.

Une proposition à hauteur de 20 € la tonne est soumise à l'examen du Bureau communautaire.

Le Bureau communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : d'attribuer une aide financière à hauteur de 20 € la tonne par exploitation du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, ayant participé à la collecte des pneus usagés en 2020 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **10 DEC. 2020**
- de l'affichage le : **11 DEC. 2020**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **11 DEC. 2020**

Givrand, le 8 décembre 2020


Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

0505 030 1 1

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 
ID : 085-200023778-20201203-DCB_2020_07_04-DE

0505 030 1 1